

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D009

Entretien de terrains - Camping Lac des Varennes

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'inscription au Budget Camping 2023

Vu la proposition reçue,

Considérant qu'il est nécessaires d'entretenir les arbres présents sur le Camping du Lac des Varennes

Considérant que les arbres présents, non entretenus, sont dangereux.

DECIDE

Article n° 1 : L'entreprise EURL Auriou Elagage, dont le siège social est situé à Le Grand Lucé - 100 Z.A de la Prairie - est retenue pour effectuer les travaux suivants :

- Coupe de bois mort et allègement pour mise en sécurité sur 8 frênes
- Allègement sur 1 frêne

Article n° 2 : Le montant de ces travaux s'élève à 1 578.00€ hors taxe, soit 1 893.60€ toute taxes comprises

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 11/04/2023

Le Maire,
Monique TROTIN

